



Paieement honoraire d'un agent commercial

Par **Cyma**, le **14/01/2021** à **08:49**

Bonjour,

Je suis actuellement agent commercial dans une agence immobilière. Je viens de rentrer différents mandats et de signer des compromis de vente. Un acte authentique aura lieu après mon départ, car je vais ouvrir ma propre agence immobilière. Jusqu'à combien de mois après mon départ, puis-je demander à ce que ma commission soit entièrement payé ?

Le directeur de l'agence actuelle me précise qu'au delà des 3mois après mon départ il ne payera plus mes honoraires et que c'est réglementaire.

merci pour votre retour

Par **beatles**, le **14/01/2021** à **10:18**

Bonjour,

SNP, SNPI, CPFCA, CNASIM, SYREMI, etc... syndicats ou organisations d'agents immobiliers sont plus aptes à vous renseigner.

Cdt.